



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BROCANTE MARINE DU
DIMANCHE 7 JUILLET 2024
semi nocturne 11 h / 18 h 1ère Année

ARRIVÉE à partir de 9h30
PLACES LIMITÉES

Article 1: Le présent règlement a pour but au bon déroulement de cette brocante.

Article 2 : vous serez pris en charge par 2 bénévoles reconnaissant par le port d'un gilet et badge de l'association, ils vous placeront au fur et à mesure de votre arrivée. Vos véhicules ne pourront pas rester sur place.

Article 2 : le prix du mètre linéaire est fixé à 5 €, l'emplacement des stands n'est ni contestable, ni modifiable. Interdiction de débiller et déborder avec les barnum sur le passage de la voie principale réservée pour le passage des pompiers. Un sac poubelle est remis à chaque exposant afin de respecter les lieux mis à disposition par la mairie d'Isigny sur Mer. Chacun devra nettoyer et récupérer ses propres poubelles.

Article 3 : l'association « Il était une fois Isigny » décline toutes responsabilités en cas de vol ou de détérioration de matériel. Les objets vendus et autres accessoires sont sous la responsabilité du vendeur pendant l'évènement. Le vendeur doit respecter les règles des vides greniers.

Article 4 : Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur les lieux entre 11 heures et 18 heures . Les exposants ne pourront quitter les lieux qu'en cas exceptionnel de force majeure personnel ou forte intempérie et selon l'accord du responsable de l'association, afin de dresser un cordon de sécurité pour la sortie du véhicule .

Article 5 : **compte tenu des places limitées**, les camions et les grands véhicules ne sont pas acceptés, ou devront se garer selon notre accord et votre acceptation hors l'espace prévu. Les métiers de restaurations sont exclus.

Articles 6 : Tout exposant qui ne respecterait pas ce règlement ou qui ne se conformerait pas aux directives ou qui aurait une attitude désinvolte ou comportement outrancier, **sera immédiatement interdit du présent vide grenier et ceci à titre définitif.**

Article 7 : L'Association organisatrice a pour vocation de mobiliser les bénévoles autour d'actions de solidarité de toutes sortes. **Ce sont des bénévoles qui vous accueillent sur cette journée, aussi nous vous demandons d'être patients, respectueux et courtois à leur égard, merci.**

Ce règlement est à nous retourner dater, signer avec votre règlement .

Joindre photocopie de votre Carte d'identité pour les particuliers,
document professionnel pour les commerçants artisans .

Une preuve de votre envoi vous sera adressé par mail dès réception de votre envoi, à présenter obligatoirement à votre arrivée.

Pour l'association « il était une fois Isigny »
la Présidente C. LASALLE

Nom de l'exposant :

Tél :

fait à isigny le

Signature :

adresse courrier : Karine Colibeaux
secrétaire

33 rue des Hogues

14230 ISIGNY SUR MER

EMAIL : iletaitunefoisigny@gmail.com